

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
033-200053759-20201005-lmc100000457027-DE

Envoi Préfecture : 13/10/2020 Retour Préfecture : 13/10/2020

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 5 octobre 2020

Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022

Synthèse

Véritable levier de résilience des organisations publiques et privées pendant la crise sanitaire récente, il est temps d'agir pour un numérique responsable et durable qui participera à la résilience des sociétés face au changement climatique, d'une part, en réduisant son empreinte environnementale et d'autre part, en s'appuyant sur les opportunités du numérique et de la data pour lutter au mieux contre le réchauffement climatique.

La Feuille de route Numérique Responsable est déclinée en 3 objectifs avec un plan d'actions qui se déploie entre le second semestre 2020 jusqu'à fin 2022. Cette première phase vise d'une part à préfigurer la construction d'une filière robuste et ambitieuse en Nouvelle Aquitaine et d'autre part, à doter les ressources des acteurs régionaux, de dispositifs et compétences nécessaires pour entreprendre ce tournant vers un Numérique Responsable, ce dès la fin de l'année 2020 :

- **Objectif 1 : Promouvoir le Numérique responsable** et Sensibiliser les différents publics de Nouvelle-Aquitaine au Numérique Responsable ;
- **Objectif 2 : Développer une filière numérique responsable et ouverte**
- **Objectif 3 : Fédérer les initiatives régionales et développer des écosystèmes innovants** pour une filière régionale Numérique Responsable ;
- **Objectif 4 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine une créatrice de valeurs en devenant un Territoire Numérique responsable** et en structurant une Administration numérique exemplaire.

Incidence Financière Régionale

La mise en œuvre de ces politiques s'inscrira dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil régional.

Autres Partenaires mobilisés

Clusters ALIPTIC, DIGITAL AQUITAINE, SPN, NAOS, Angoulême JV, Bordeaux Games, ADEME, EDF, ENGIE, Communauté d'Agglomération de la Rochelle, Limoges Metropole, Institut Numérique responsable, FING, Entreprises du Numérique, Agence régionale de Développement Innovation Nouvelle Aquitaine, Université de la Rochelle, COPTec, réseau des tiers lieux, réseaux de la médiation numérique, INAE...

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20201005-lmc100000457027-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/10/2020
Retour Préfecture : 13/10/2020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

N° délibération : 2020.1466.SP

N° Ordre : **15**

Réf. Interne : 446116

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A01 - ECONOMIE NUMERIQUE

101A - Soutenir l'économie numérique (innovation, transformation des entreprises, animation filières et tiers lieux)

OBJET : Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022

Vu la délibération 2016.3141.SP du Conseil Régional en date du 19/12/2016 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Vu la délibération 2018.1141.SP relative à la Feuille de route de soutien à l'économie numérique adoptée lors de la séance plénière du 25 juin 2018

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,

Vu la délibération 2019.1021.SP relative à la feuille de route « Néoterra » pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle Aquitaine adoptée lors de la séance plénière du 9 juillet 2019

Vu la délibération 2020.1129.SP relative à au plan de transitions et de reconquête technologique adoptée lors de la séance plénière du 3 juillet 2020

En préambule

Après avoir acté que la transition numérique était une des priorités de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), **la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté lors de sa séance plénière de juin 2018 une feuille de route ambitieuse en faveur de l'économie numérique.**

En juin 2019, conscient de l'accélération des impacts négatifs des activités humaines sur le climat et la biodiversité, après le constat dressé par les scientifiques régionaux des collectifs AcclimaTerra et EcoBiose, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté la feuille de route NéoTerra, pour la transition écologique et énergétique. Des objectifs en faveur du numérique responsable sont fixés à travers l'Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine et l'Ambition 11 : La Région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire dans la transition.

Le numérique est aujourd'hui au cœur de l'économie française. En effet, les chiffres du secteur reflètent une croissance continue : en termes d'équipements

(93% des français possèdent un téléphone mobile), hausse des usages (la consommation de données mobiles 4G augmente de près de 30% chaque année, poussée notamment par le streaming vidéo (Flux continu et majoritairement en temps réel) qui représente 60% du trafic en France) et investissements massifs dans la filière (plus de 10 Mds € dépensés par les opérateurs de communication électronique pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles en 2019). Conséquence : les consommations d'équipements et d'énergie connaissent des croissances élevées qui impactent l'environnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production des terres rares pour la fabrication des composants au devenir incertain des déchets électroniques. La feuille de route Néoterra adressait déjà cet enjeu majeur.

En 2020, la crise COVID-19 a mis en lumière la valeur de la transformation numérique des entreprises et des organisations et a révélé, s'il en était encore besoin, combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités et la résilience de la société. La crise actuelle souligne la place que les technologies numériques ont prise dans nos vies quotidiennes et dans l'économie, mais interroge sur leur impact au niveau environnemental et sociétal et ainsi, amène à interroger la politique numérique de l'institution régionale.

Pendant le confinement, l'augmentation de l'utilisation des réseaux par le grand public a été inédite. En France, le télétravail a été multiplié par sept, les visioconférences par deux et le trafic WhatsApp par cinq. Parallèlement, les réseaux ont permis de maintenir le fonctionnement des infrastructures (transports, énergie), des principaux circuits de logistique, l'accès aux services d'urgence, à la télémédecine, aux services de livraison, ou encore contribuent à la continuité pédagogique pour les enfants privés d'école. Les infrastructures de communication ont été en mesure de supporter une augmentation inédite du trafic et ce crash test grandeur nature a démontré leur robustesse. Les réseaux fixes et les réseaux mobiles, bien qu'ayant atteint leurs limites hautes, ne sont pas tombés et ont très largement permis le maintien d'un niveau de service de qualité.

La crise du COVID-19 a mis en évidence l'importance du numérique (télétravail, commerce en ligne, formation en ligne, usages en continu dits en streaming), gaming (jeux informatiques), etc.) pour surmonter les crises en cours et à venir. Il devient vital d'opérer un virage pour un numérique plus écologique, plus ouvert et plus inclusif

Véritable levier de résilience des organisations publiques et privées pendant la crise sanitaire récente, il est temps d'agir pour un numérique responsable et durable, d'une part, en réduisant son empreinte environnementale et d'autre part, en s'appuyant sur les opportunités du numérique et de la data pour lutter au mieux contre le réchauffement climatique.

C'est donc, plus que jamais, à la croisée du numérique et des transitions que se situe cette feuille de route : « Pour un Numérique Responsable 2020-2022 ».

Vers un Numérique Responsable

Des initiatives nationales et européennes se structurent pour un numérique soutenable énergétiquement, écologiquement et socialement. Des normes apparaissent de plus en plus contraignantes sur les déchets électroniques et plus récemment, l'article 55 de la toute récente loi « anti gaspillage » indique qu'à compter du 1er janvier 2021, les services de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales devront « verdir » leurs services numériques et veiller à limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation

Le Monde numérique est devenu bipolaire en 30 ans pour arriver à une proposition de valeurs entre deux modèles types du web : les GAFAM d'un côté, de l'autre les BATX. Les travaux menés au sein de l'Union Européenne ouvrent une troisième voie, laissant penser qu'il existe une voie alternative pour un numérique résilient, durable et inclusif. Dans cette acception, le Numérique Responsable constitue une opportunité historique pour l'Europe et la France de préfigurer un **Web différent**, Responsable, pour construire l'an 2 de l'Internet.

La Région s'inscrit pleinement, avec ce projet de responsabilité numérique, dans la mise en œuvre du Pacte vert européen, et de la communication du 11 décembre 2019 qui dispose que « *l'Europe doit tirer parti du potentiel qu'offre la transformation numérique, (...) facteur essentiel pour atteindre les objectifs du Pacte vert* ». L'enjeu de la Région est d'asseoir un rayonnement international en termes de tissu économique et de recherche innovant qui s'exporte mais aussi de devenir une Région pilote sur des initiatives publiques à très fort impact économique et environnemental.

Depuis juin 2019, la Région a engagé de nombreux échanges avec les professionnels du numérique, les Grandes Entreprises, les Universités et les Établissements publics du territoire, via de multiples rencontres et séances de travail collectives. Ils ont révélé une volonté partagée sur l'ensemble du territoire, mais surtout une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de la nécessité de préfigurer une troisième voie pour le web et d'accélérer la transition écologique et économique de la filière numérique.

La Feuille de route Numérique Responsable est déclinée en 4 objectifs avec un plan d'actions qui se déploie entre le second semestre 2020 jusqu'à fin 2022. Cette première phase vise d'une part à préfigurer la construction d'une filière robuste et ambitieuse en Nouvelle Aquitaine et d'autre part, à doter les ressources des acteurs régionaux, de dispositifs et compétences nécessaires pour entreprendre ce tournant vers un Numérique Responsable, ce dès la fin de l'année 2020 :

- **Objectif 1 : Promouvoir le Numérique responsable** et Sensibiliser les différents publics de Nouvelle-Aquitaine au Numérique Responsable ;
- **Objectif 2 : Développer une filière numérique responsable et ouverte**
- **Objectif 3 : Fédérer les initiatives régionales et développer des écosystèmes innovants** pour une filière régionale Numérique Responsable ;

- **Objectif 4** : Faire de la Nouvelle-Aquitaine une créatrice de valeurs en devenant un **Territoire Numérique responsable** et en structurant une Administration numérique exemplaire.

Cette ambitieuse feuille de route régionale s'inscrira nécessairement dans une perspective nationale et européenne, à la fois pour consolider l'ensemble des forces en présence et pour offrir à la Région Nouvelle Aquitaine une position de chef de file de la construction d'une filière d'avenir. C'est dans cette perspective que la Région Nouvelle-Aquitaine est candidate à l'appel à projets européen LIFE.

Objectif 1 : Promouvoir le Numérique Responsable et inclusif

Les enjeux d'ordre écologique imposent d'accélérer notre prise de conscience de l'impact du numérique dans différents domaines et le passage à l'acte de notre filière numérique dans des pratiques plus vertueuses.

L'objectif est d'assurer une information exhaustive et étayée sur le Numérique responsable dans une approche 360° de sensibilisation : des utilisateurs finaux (personnes et organisations : entreprises, associations, ...) de solutions numériques, des offreurs de solutions numériques pour faciliter l'adoption des nouvelles méthodes d'écoconception numérique ainsi qu'un renouvellement des approches théoriques et pratiques des dispositifs et projets numériques :

- Les **habitants** de Nouvelle-Aquitaine pour faire prendre conscience des enjeux écologiques du numérique et favoriser le changement des pratiques ;
- Les **jeunes et les étudiants** pour les éduquer dans leurs pratiques numériques ainsi que pour les inspirer et les orienter vers de nouvelles filières numériques plus responsables, et notamment le public des 16-25 ans accompagnés par les missions locales et plus globalement les adolescents ;
- Les entreprises **professionnels du numérique** (offreurs de solutions) pour qu'elles puissent monter en compétence et offrir de nouveaux services Numériques Responsables et accompagner cette transformation de l'ensemble des acteurs de la région ;
- Les **entreprises** (acheteurs de services numériques) dans la poursuite de l'accompagnement régional en faveur de la transformation numérique en renforçant les opportunités pour un Numérique Responsable ;
- Les **EPCI** de la Région afin de contribuer au déploiement d'une stratégie Territoire Numérique Responsable sur l'ensemble du territoire.

Action 1. Soutenir, en tant que membre, **l'Institut du Numérique Responsable** et participer aux différentes instances nationales et européennes en faveur du Numérique responsable et positionner le Conseil Régional en acteur territorial stratège en tant que coordinateur, catalyseur et facilitateur d'une démarche horizontale et participative.

Action 2. Produire ou soutenir la **production de contenus pédagogiques** adaptés aux différents publics : Bandes Dessinées et Kits pédagogique pour les plus jeunes et les lycéens et étudiants, un MOOC pour les étudiants et les professionnels.

- Action 3. Former un réseau de 150 ambassadeurs du Numérique Responsable** parmi les conseillers numériques des collectivités territoriales, des réseaux consulaires, des syndicats mixtes, de l'agence régionale de développement et d'innovation... pour accompagner l'éducation des acheteurs potentiels de solutions numériques
- Action 4. Poursuivre l'accompagnement de la transformation numérique des entreprises** de la région en renforçant les prescriptions des objectifs du Numérique Responsable, dans les programmes et projets d'innovation ainsi que dans les règlements d'intervention.
- Action 5. Soutenir l'organisation d'évènements régionaux sur le Numérique Responsable**
- Action 6. Référencer sur un portail web** les initiatives locales et régionales en faveur du Numérique Responsable. Capitaliser sur la plateforme Matransfonum de l'ADI pour acculturer les entreprises au Numérique Responsable.
- Action 7.** Accompagner les **Tiers lieux** soutenus par la Région dans la conception et le déploiement d'une programmation sur les enjeux du Numérique Responsable. Participer au déploiement des passes numériques pour sensibiliser et développer les services de médiation numérique responsable. Capitaliser sur le hub régional de la **médiation numérique HUBIK** pour sensibiliser les aidants numériques aux enjeux du numérique responsable
- Action 8.** Soutenir les initiatives régionales et œuvrer à l'avancement des questions sur la **mixité des genres et la diversité sociale** dans les métiers du secteur numérique.

Objectif 2 : Développer une filière numérique responsable et ouverte

Les clusters IT et leurs adhérents doivent monter en compétence sur cette nouvelle thématique et développer de nouveaux produits et services Numérique Responsable. Ce nouveau vecteur de développement économique des entreprises numériques de la Région permettra d'accompagner la transformation des organisations régionales dont les entreprises, mais aussi et surtout d'offrir de nouvelles perspectives de croissance au niveau national pour ces entreprises grâce au développement d'avantages comparatifs. La mise en place de processus de labellisation (notamment le label NR construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'ADEME et WWF) permettra d'assurer une forme de régulation du marché et de faciliter l'achat de ces nouvelles prestations. L'enjeu de la labellisation nécessitera des dispositifs d'accompagnement des entreprises régionales dans cette démarche dans une logique progressive : sensibilisation, formation, label et normalisation. Cet effort sur la filière numérique permettra au tissu économique régional de développer un avantage concurrentiel européen en matière de compétences Numérique Responsable.

La région Nouvelle-Aquitaine a décidé de mettre l'humain au cœur de l'économie numérique. Il faut donc que le numérique soit au service des citoyens et des entreprises et soit un facteur de souveraineté. La Nouvelle Aquitaine est le

deuxième écosystème après l'Ile de France en matière de logiciels libres. Fort de la présence de 110 entreprises et du cluster NAOS « Nouvelle Aquitaine Open Source », cluster unique en France, la Région entend davantage encore soutenir le développement du libre par de nouveaux dispositifs.

La filière numérique représente 3% de la consommation énergétique (essentiellement de l'électricité). Dont 7% du aux infrastructures réseau, 17% est dû à la consommation des data centers, 37% appareils terminaux professionnels et 39% du aux appareils terminaux domestiques. Il est aujourd'hui essentiel de découpler la consommation énergétique de la croissance du secteur et de favoriser la consommation d'électricité renouvelable et locale.

- Action 9.** Accompagner la **formation et la labellisation des entreprises du secteur Numérique régionale** en collaboration avec les clusters IT en matière d'écoconception numérique et plus globalement sur le Numérique Responsable.
- Action 10.** Créer de **nouveaux dispositifs de soutien** au développement et au recours aux **logiciels libres**
- Action 11.** **Inciter la filière Jeux Vidéos** régionale à s'engager dans une démarche de numérique responsable par l'organisation d'évènements et formation dédiés, l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.
- Action 12.** Développer la consommation d'électricité renouvelable et locale du secteur numérique en favorisant **l'autoconsommation et les Green Corporate PPA** (contrat de gré à gré) pour atteindre un taux de couverture de 10% d'ici 2023.
- Action 13.** Développer des **formations professionnelles** dans le secteur du Numérique Responsable en ciblant prioritairement des personnes éloignées de l'emploi et soutenir l'émergence d'une filière de formation Numérique responsable pour accompagner l'émergence de nouveaux métiers. S'appuyer sur de nouveaux référentiels de compétences et savoir-faire partagés par les professionnels du numérique, en complément de ceux déjà existants, spécialisés sur le Numérique Responsable.

Objectif 3 : Fédérer les initiatives régionales et développer des écosystèmes innovants pour une filière régionale Numérique Responsable.

Il s'agit par cette feuille de route de faire de la Nouvelle-Aquitaine l'avant-garde d'une **filière Numérique Responsable** et devenir le lieu de collaboration des experts de cette thématique émergente et ainsi favoriser la coagulation d'un écosystème dense, structuré et attractif sur toute la chaîne de valeur. Il s'agit pour cela de favoriser **l'innovation numérique**, l'émergence de projets et l'attractivité territoriale pour de nouveaux projets, en intégrant notamment la dimension de *biens communs (commons)*.

Le préalable au déploiement de dispositifs d'accompagnement à l'innovation est la définition des outils et méthodes, sur des cas d'usages des données et l'évaluation de l'impact écologique d'une fonction numérique. Il existe actuellement plusieurs modèles d'analyse d'impact écologique du numérique. Néanmoins, les experts s'accordent sur l'importance de disposer de modèles

d'évaluation multicritères qui tiennent compte systématiquement de l'analyse du cycle de vie des infrastructures et équipements numériques.

La rencontre des deux transitions, numérique et écologique, crée un formidable potentiel d'innovation. En effet, le numérique peut offrir de nombreuses réponses aux défis environnementaux, par exemple de nombreux acteurs industriels se sont déjà emparés du numérique pour optimiser les systèmes existants et les rendre plus intelligents et moins énergivores. Mais l'optimisation ne suffira pas à répondre au défi écologique qui nécessite de diviser notre consommation d'énergie et d'autres ressources par 4, 5 ou plus dans les décennies à venir.

- Action 14.** Lancer des Appels à projets (AAP Proto Impact) pour soutenir des projets innovants et collaboratifs visant à **accélérer les objectifs de Neoterra grâce à un numérique responsable** (services numériques éco-conçus, durée de vie des matériels, ouverture des logiciels,..) ainsi que des AAP plus spécifiques pour œuvrer plus directement en faveur d'un numérique responsable : prototypage d'un moteur de recherche dédié à la recherche de blocs de codes par NAOS, accompagnement à l'usage de la banque logicielle « Software Heritage » et la forge NAOS, ou encore, recyclage des chutes de découpe laser avec les imprimantes 3D, ou la construction d'un portefeuille de services en licence libre adaptés aux besoins de besoins ciblés (exemple pour le maintien d'une continuité d'activité en télétravail).
- Action 15.** Participer à l'uniformisation des **labels Numérique Responsable** et favoriser son déploiement parmi les acteurs de la Région. **Construire des référentiels partagés d'évaluation des innovations numériques à impact écologique** et promouvoir l'évaluation et labellisation des entreprises du numérique (TANu, Green IT, RSE, ...). Référencer les entreprises numériques engagées dans la démarche en soutenant les initiatives des principaux clusters numériques régionaux.
- Action 16.** Favoriser et soutenir les **collaborations entre le secteur privé et les laboratoires de recherche** en vue de faire émerger un savoir et des innovations en matière de Numérique Responsable et de faciliter les transferts de technologie
- Action 17.** Soutenir la recherche de nouveaux **modèles d'évaluation multicritères** du numérique, qui tiennent compte des enjeux carbone mais également de biodiversité ou encore de ressources naturelles, et qui traitent de l'ensemble du cycle de vie d'une fonctionnalité numérique. Plus globalement, encourager et soutenir les démarches de **normalisation des référentiels et modèles de données partagés** pour l'évaluation d'impact du numérique.

Sur la base de référentiels d'évaluation partagés, la Région souhaite faciliter et accompagner l'émergence de projets collaboratifs innovants sur le Numérique Responsable. L'enjeu est de favoriser l'émergence et garantir la consolidation d'un écosystème performant et innovant. Le modèle de développement économique lié au numérique doit être intrinsèquement lié au respect des principes de responsabilité écologique et sociétale.

Action 18. Favoriser le développement de **biens communs numériques**, c'est-à-dire de « ressources, matérielles ou immatérielles, collectivement produites et/ou gérées par une communauté d'acteurs hétérogènes, et gouvernées par des règles définies démocratiquement et qui assurent son caractère ouvert et partagé ».

Action 19. Associer étroitement le réseau des Tiers-lieux néo-aquitains dans une démarche d'innovation régionale en faveur du Numérique Responsable pour assurer un relais auprès du grand public et d'experts, et participer au protocole d'innovation en exploitant leur position centrale au carrefour de la culture numérique, **le DIY (Do It Yourself), l'innovation frugale**, le dynamisme économique et le lien social et environnemental (hackathon ou marathon de programmation), relais d'appels à projets,...).

Objectif 4 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine une créatrice de valeurs en devenant un Territoire Numérique Responsable et en structurant une Administration numérique exemplaire

L'enjeu est d'identifier et d'actionner les différents leviers de développement économique, pour catalyser un écosystème régional permettant à la fois d'implémenter localement des pratiques de Numérique Responsable comme l'économie numérique circulaire) et de développer un écosystème complet (laboratoires de recherches, startups, PME stratégiques, investisseurs, ...) qui rayonne en France et à l'international.

Action 20. Accompagner les collaborations entre les acteurs privés et associatifs pour accélérer l'implantation d'une **économie numérique circulaire locale** favorisant d'une part la conception de services numériques s'appuyant sur des ressources locales, d'autre part en facilitant et en incitant à l'allongement de la durée de vie et au réemploi du matériel informatique. L'articulation de cette démarche avec les enjeux d'**inclusion numérique** permettra aussi d'accélérer la résorption de la fracture numérique pour les publics les plus fragiles en ou hors période de crise.

Action 21. Lancer une étude stratégique de préfiguration : « **Territoire Numérique Responsable en Nouvelle-Aquitaine** ». Lancer une phase pilote avec trois 3 EPCI dont l'agglomération de La Rochelle.

Accompagner la transformation numérique de l'administration régionale ainsi que celle des autres collectivités territoriales de la Nouvelle-Aquitaine vers un Numérique Responsable est un enjeu fondamental pour développer durablement cette nouvelle filière et assurer le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine à l'échelle nationale et européenne.

Action 22. Participer aux initiatives nationales et internationales en matière de Numérique Responsable pour inscrire l'approche régionale dans un cadre d'action pertinent. Porter une candidature au **programme européen LIFE** ainsi qu'au programme **DATA4REGION** en coopération avec plus 15 régions européennes.

- Action 23.** S'appuyer sur les initiatives locales comme celle de **La Rochelle Territoire Zéro Carbone** pour accélérer la transition et le développement d'une filière Numérique Responsable dans une logique de répliquabilité sur le territoire néo-aquitain.
- Action 24.** Engager la Région Nouvelle-Aquitaine dans la démarche d'amélioration continue du label « Numérique Responsable ». **Fédérer les agents** des Services de la Région et des autres collectivités territoriales autour de la réduction de l'impact environnemental du numérique et contribuer ainsi à donner du sens et à inciter à l'engagement citoyen.
- Action 25.** Décliner le plan d'action régional du « Numérique Responsable » par une **transformation numérique responsable de la Région** visant à réduire la dette écologique numérique de la Région en procédant notamment à des analyses ACV de ses principaux services numériques en s'appuyant notamment sur le référentiel de bonnes pratiques et les outils d'évaluation de la maturité environnementale, de la performance et de l'empreinte environnementale pour « éco-concevoir » et évaluer les services numériques publics. Poursuivre et développer la politique interne d'utilisation de **matériel informatique issu du réemploi** au sein de l'administration et des lycées en lien avec les pratiques et les usages identifiés. **Allonger la durée de vie des équipements informatiques** de la Région, puis leur donner une deuxième vie (en s'appuyant sur le savoir-faire des associations de reconditionnement des matériels) en lien avec les partenaires régionaux au contact des citoyens plus ou moins éloignés du numérique : tiers-lieux, missions locales, collectivités infra-régionales, organismes publics, associatifs ou privés œuvrant à la médiation et à l'inclusion numériques des publics.
- Action 26.** Développer une **politique d'achats responsables** en matière d'équipements et de services numériques en poursuivant notamment la mise en application du Schéma Régional de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) adopté par le Conseil régional en décembre 2018, et qui s'articule autour de 4 grands axes : Faciliter l'accessibilité des opérateurs économiques et notamment les TPE, PME, PMI à la commande publique régionale / Consolider et diversifier la mise en œuvre de dispositifs de soutien à l'insertion sociale et à l'économie sociale et solidaire / Contribuer à la transition écologique et énergétique en réduisant les impacts environnementaux des travaux, fournitures et services achetés / Renforcer l'efficacité des actes d'achats responsables en professionnalisant les acteurs, en rationalisant les achats et en valorisant des relations contractuelles équilibrées. Prescrire des exigences relatives au retraitement des matériels obsolètes à nos fournisseurs et intégrateurs et relancer la **collecte et la gestion des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** au sein des établissements d'enseignement.
- Action 27.** Valoriser la démarche interne d'une administration exemplaire auprès des collectivités territoriales de la région pour favoriser l'essaimage des initiatives et soutenir financièrement les projets de transformation numérique responsable des **administrations territoriales régionales**.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- d'ADOPTER les orientations et les actions de mise en œuvre de la feuille de route pour un numérique Responsable, -numérique inclusif, résilient et durable , pour la période 2020-2022

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité



ALAIN ROUSSET